

A_22

Réaliser le RER neuchâtelois avec une ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds

État d'information création : 23.05.11 actualisation : 25.06.2025

Fiche adoptée par le CE / juin 2011
Approuvée par le CF / juin 2013
Adaptation adoptée par CE / mai 2018
Adaptation adoptée par le CE / 20.11.2024
Approuvée par CF / juin 2025

But

Développer le RER neuchâtelois avec une liaison ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et des développements d'offre en vue de mettre en œuvre le principe « un canton, un espace ».

Priorité stratégique: Elevée

Objectifs spécifiques

- Rapprochement significatif des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel avec la construction d'une liaison directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel;
- Rapprochement des Régions entre elles et avec le Plateau suisse (RER neuchâtelois) ;
- Création d'une liaison ferroviaire entre Bôle et Corcelles pour continuer à desservir les gares de Corcelles-Peseux et des Deurres sur la ligne du Val-de-Travers après la mise en service de la nouvelle liaison directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (et donc l'abandon de la ligne historique) ;
- Création de plusieurs nouvelles haltes pour mieux desservir le territoire ;
- Restructuration du réseau TP de rabattement de manière à ce que la création du RER ait un effet positif sur l'ensemble de la mobilité du canton;
- Augmentation significative de la part modale TP-MD à moyen et long termes;
- Effets bénéfiques sur l'urbanisation, l'environnement, l'économie et la société.

Priorités politiques A Accessibilité – relier

Ligne d'action A.2 Organiser et gérer la mobilité

Renvois Conception directrice ☒ Projet de territoire ☒ p. 13 Carte PDC ☒

Organisation

Instances concernées

Confédération: OFT

Canton: SCTR, SAT, SPCH

Régions:

Communes: Toutes

Autres: Entreprises gestionnaires de l'infrastructure (CFF, TransN, CJ, BLS)

Réalisation

- ☐ immédiatement (- 2018)
- ☐ court terme (2018-22)
- ☐ moyen terme (2022-26)
- ☒ Permanente

Ligne d'action

- ☒ générale
- ☐ spécifique

Pilotage: SCTR

Etat de coordination des

- ☒ Coordination réglée
- ☒ Coordination en cours
- ☒ Information préalable

Mandats / Projets

M1-M2 P1 – P2- P3 b - P5

P3 a - P4 a, b et c

P6

Mise en œuvre

Principes d'aménagement et de coordination valables pour toutes les autorités

1. Réalisation d'une liaison ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec une gare de croisement dans le Val-de-Ruz dans le cadre du RER neuchâtelois afin de rénover la mobilité du canton et favoriser de manière significative et durable le développement des TP et de la MD et l'urbanisation vers l'intérieur et garantir un raccordement efficace de du canton de Neuchâtel avec le réseau suisse et européen (cf. Fiches A_21-A_11) ;
2. Augmentation de la desserte : cadence au ¼ heure (principe) entre Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle (PRODES 2035) et à la ½ heure entre Neuchâtel - Gorgier / Neuchâtel - Le Landeron (PRODES 2025 avec l'ouverture du tunnel de Gléresse) ;

3. Réalisation et mise en valeur des gares RER et haltes suivantes dans le cadre de PRODES 2040-45: Les Cornes-Morel, La Léchère, Perreux.
4. Amélioration des relations ferroviaires entre La Chaux-de-Fonds et Morteau (à la cadence à l'heure, puis à terme à la demi-heure) ;
5. Prolongement du Littorail jusqu'à la Maladière de manière à renforcer l'accessibilité de la gare de Neuchâtel et donc de l'ensemble du RER depuis le centre de la ville et l'ouest de l'agglomération ;
6. Amélioration de l'offre sur la ligne Berne-Neuchâtel selon la croissance du trafic voyageurs (cf. PST – Fiche d'objet 7.1) ;
7. Afin de rendre le RER neuchâtelois bénéfique pour l'ensemble du canton et d'assurer le report modal vers les TP et la MD (cf. Fiche A_21), un rabattement efficace vers les gares et une connexion satisfaisante avec les liaisons TP régionales et les points et pôles d'intermodalité doivent être assurés (cf. Fiches A_23 et A_25).

Compétences du canton et des communes

Le canton:

- accompagne la mise en œuvre de la ligne directe avec la Confédération et les CFF, en coordination avec les communes concernées ;
- est responsable pour la construction de la gare de Cernier ainsi que de la reconversion de la ligne historique (voie verte) et la liaison Bôle – Corcelles afin de garantir la desserte de la halte des Deurres et de la gare de Corcelles-Peseux ;
- assure une vue globale multimodale conformément à la stratégie cantonale Mobilité 2030 ;
- prend toutes mesures utiles pour ne pas rendre la planification plus difficile (zones réservées, plans d'alignement, servitudes et conventions) ;
- met en œuvre avec tous les partenaires concernés le concept de RER, en particulier avec les liaisons avec les cantons voisins et la région Bourgogne Franche-Comté BFC (cf. Fiche A_11) ;
- dépose ses besoins dans le cadre de la CTSO à la Confédération pour la prochaine étape PRODES prévue pour 2040-45. Le canton est impliqué dans le processus d'évaluation de la Confédération ;
- informe les communes de l'avancement du processus pour la prochaine étape du PRODES 2040-45;

Les communes :

- développent et réalisent les mesures prévues dans le cadre du Projet d'Agglomération sur les sites de gares, en collaboration avec le canton et l'instance responsable du PA, et prennent toutes mesures utiles dans les PAL pour exploiter le potentiel et valoriser les gares RER, et pour renforcer la coordination entre transport et urbanisation (cf. Fiches A_25 et U_22).

Mandats (éléments à prendre en compte, études à entreprendre, mandats concrets aux autorités, etc.)

- M1. Le canton accompagne le projet de la ligne directe piloté par la Confédération et est force de proposition (coordination réglée).
- M2. Le canton accompagne les études de reconversion de la ligne historique et conduit celles de la liaison Bôle-Corcelles et la gare de croisement de la ligne directe à Cernier (coordination réglée).

Projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT

- P1. Liaison directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, y compris point de croisement du Crêt-du-Loche (projet fédéral ; coordination réglée pour les éléments de compétence cantonale).
- P2. Réalisation et mise en valeur des gares et haltes du RER suivantes :
 - Gare de Cernier (coordination réglée pour les éléments de compétence cantonale En lien avec le projet P1.
- P3. Projets majeurs en lien avec la réalisation de la Ligne directe :
 - a) Liaison Bôle - Corcelles (crédit d'engagement cantonal, coordination en cours). En lien avec le projet P1.
 - b) Reconversion de la Ligne historique (crédit d'engagement cantonal, coordination réglée). En lien avec P1

Autres projets

- P4. Réalisation et mise en valeur des gares et haltes du RER suivantes :
 - a) Halte de Perreux (projet cantonal, coordination en cours, PRODES)
 - b) Halte de La Léchère (coordination en cours, PRODES)
 - c) Halte Les Cornes-Morel (coordination en cours, PRODES)
- P5. Remplacement de la gare du Reymond et réalisation d'une nouvelle halte sur la ligne du train régional Les Ponts-La Sagne-La Chaux-de-Fonds :
 - Halte Malakoff Orée du bois (coordination réglée ; OFT/TransN).
- P6. Projets à long terme (>2050):
 - a) Halte de Vauseyon – Neuchâtel (augmentation de la capacité. Développement de l'offre ferroviaire nationale et RER par la 3ème voie) (information préalable).
 - b) Double voie entre Thielle Zihlbrücke et Marin-Epagnier (information préalable; coordination nécessaire avec le PDE Littoral Est, les zones dignes de protection et objets de protection d'importance nationale situés aux abords de la voie ferrée, y compris les réseaux écologiques nationaux (REN) ; cf. PST-Fiche d'objet 7.1).

La réalisation est à examiner lors de l'élaboration d'une étape ultérieure de PRODES.

Interactions avec d'autres fiches

- R_11 Construire le Réseau Urbain Neuchâtelois
- A_21 Viser un report modal fort vers les transports publics et la mobilité douce
- A_23 Adapter et optimiser les transports publics régionaux
- A_25 Créer et améliorer les points et pôles d'intermodalité (interfaces de transport)
- U_11 Poursuivre une politique d'urbanisation durable
- U_12 Développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti et renforcer la qualité urbaine
- U_13 Privilégier la concentration du développement dans des pôles bien desservis en transports publics
- U_22 Développer les espaces urbains de l'Agglomération RUN

Autres indications

Références principales

- *Gare TransRUN de Cernier. Stratégie de développement* (Urbaplan 2008)
- *Projet d'Agglomération RUN* (PA4 2021)
- *Stratégie cantonale Neuchâtel Mobilité 2030* (2015)
- *Plan sectoriel des Transports – Partie Infrastructure rail (OFT-ARE 2015)*
- *Mobilité 2050, plan sectoriel des transports (OFT-ARE 2021)*

Indications pour le controlling et le monitoring

- Suivi de réalisation
- Efficacité des mesures réalisées

Dossier

Localisation Toutes les Régions

Problématique et enjeux

La création d'une ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds est l'élément clef du RER neuchâtelois, validé en votation populaire en février 2016 dans le cadre du projet Neuchâtel Mobilité 2030. La liaison performante entre l'agglomération des Montagnes et celle du Littoral s'inscrit dans une vision du développement territorial cohérente (cf. *Projet de territoire* ; Fiche U_11) et un concept global de mobilité TP à l'échelle du canton (cf. Fiches A_21 à A_23), bien relié au réseau ferroviaire suisse et européen (cf. Fiche A_11), et dans la stratégie cantonale Neuchâtel Mobilité 2030, laquelle repose sur 4 piliers de mobilité complémentaires entre eux.

La mise en place du RER neuchâtelois permettra notamment :

- d'améliorer l'accessibilité en TP à l'intérieur du canton et vers l'extérieur;
- de rapprocher les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle du Plateau par une nette amélioration des temps de parcours par transports publics.

La variante de la liaison directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds retenue dans Prodes 2035 comprend un tunnel sous la montagne de Chaumont avec portail dans le secteur des Portes-Rouges à Neuchâtel, un tracé en surface dans le Val-de-Ruz et une gare semi-souterraine à Cernier et un tunnel sous le Mont-d'Amin, sortant vers le Bas-du-Reymond à La Chaux-de-Fonds pour se raccorder au tracé existant.

La gare de Cernier, lieu de croisement des trains, permettra le rabattement d'une partie des bus desservant le Val-de-Ruz et du TIM (P+R prévu).

L'adaptation du réseau bus de manière à favoriser le rabattement de tout le canton vers le RER, ainsi que la création de nouvelles gares, permettra à l'ensemble de la population de bénéficier de la mise en place du RER neuchâtelois.

La coordination transports – urbanisation est également assurée à travers de nombreuses mesures du PDC, visant à contenir les phénomènes de périurbanisation, à maîtriser l'étalement urbain et à encourager le développement et la qualité des centres urbains existants (cf. Fiches E_11 à E_13, A_23, A_25, U_11, U_12, U_15, U_21, U_22, U_31).

Prochaines démarches (mise en œuvre)

- Le projet de la ligne directe reliant Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds puis Le Locle est un projet fédéral.
- Mise en service du RER neuchâtelois à l'horizon 2035 (Ligne directe, Gare à Cernier, Liaison Bôle – Corcelles, reconversion de la ligne historique)
- Mise en service des autres haltes RER à l'horizon 2040-45

Information sur l'état de coordination des projets

- P1, P2 et P3 peuvent être considérés comme des grands projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT
- P1 : Projet de compétence fédérale. Mise en service 2035.
- P2 et P3 : mesures financées par le Canton (crédit d'engagement cantonal)

Dans le cadre de l'approbation du PDC en 2019, la Confédération a communiqué qu'elle approuvait les principes et projets de la fiche A_22 « sous réserve », dans l'attente de la décision des chambres fédérales. Celle-ci étant intervenue, la fiche A_22 est désormais adaptée à l'aval.

RER neuchâtelois, ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds et transports publics régionaux

A 22 Réaliser le RER neuchâtelois avec une ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds

A 23 Adapter et optimiser les transports publics régionaux

